

**M. Kikis Kazamias - République de Chypre  
Candidat à la Cour des comptes européenne**

---

**Réponses de M. Kikis Kazamias - République de Chypre,  
candidat à la Cour des comptes,  
au questionnaire du Parlement européen  
soumis le 13 septembre 2004**

**Nicosie, le 17 septembre 2004**

**M. Kikis Kazamias - République de Chypre**  
**Réponses au questionnaire du Parlement européen**

**Expérience professionnelle**

**1. Dégagez les principaux aspects de votre carrière dans les domaines de la finance publique, de la gestion ou du contrôle de gestion.**

L'expérience par moi acquise dans les domaines que vous mentionnez l'a été non seulement à la faveur de mes activités professionnelles depuis 1977, mais aussi pendant la durée de mon mandat dans différentes charges publiques depuis 1991 jusqu'il y a peu.

Mon expérience en matière de finances publiques et de contrôle, je l'ai acquise, essentiellement, pendant les dix ans que j'ai passés au parlement cyprite: pendant toute la durée de mon mandat, j'y fus membre de la commission des finances et du budget. Je fus en outre membre de la commission parlementaire du commerce, de l'industrie et du tourisme. Pendant dix années d'affilée, je suivis et contrôlai, avec mes collègues députés, bien entendu, l'exécution correcte du budget annuel, lequel avait, outre la distinction entre dépenses et recettes, une section spéciale pour le budget du développement. Je rappelle que, à Chypre, du fait du régime présidentiel qui est le sien, le rôle du parlement est aussi, outre son rôle législatif, un rôle de contrôle du gouvernement, lequel est le pouvoir exécutif. Ces derniers temps, en ma qualité de ministre des Communications et des Travaux, département dont dépendent les travaux publics, les télécommunications, les transports et la marine, j'eus l'occasion de diriger et de coordonner la préparation du budget du ministère, lequel n'a pas seulement des aspects fonctionnels, mais est aussi - et fondamentalement - un budget de développement.

Pour ce qui est de la gestion, j'ai été pendant huit ans directeur du département "importations" d'un grand organisme cyprite qui entretient des relations internationales et, ensuite, pendant six ans, j'eus l'occasion de travailler en qualité de directeur général dans le plus grand établissement coopératif de crédit de Chypre: fort de 135 employés et doté d'un budget de 550 millions d'euros, il offrait les meilleures conditions et garanties pour se convertir en institution financière, sur la base des directives européennes, lors de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne.

En ce qui concerne le contrôle de gestion, mon expérience résulte de ma qualité de membre du Conseil du contrôle interne, créé par une loi

de 2003 et dont l'objectif est la surveillance du service de contrôle interne du secteur public. En tant qu'organisme nouvellement constitué, il a élaboré ses règles de fonctionnement et créé l'indispensable structure d'organisation de manière à travailler sur la base des prescriptions et des nécessités du service.

## **2. Quelles sont les trois décisions les plus importantes auxquelles vous avez participé au cours de votre carrière?**

Avant de répondre directement à la question, il m'apparaît utile de préciser que je suis un chaud partisan de l'effort collectif et du travail en équipe. Il n'y a certes là aucune contradiction avec la nécessité dans laquelle chacun se trouve, dans la position qui est la sienne, de s'efforcer de mettre en œuvre ses aptitudes et de donner le meilleur de soi-même, par diverses initiatives et activités, tant sur le lieu de travail que dans la société en général.

Parmi les décisions les plus importantes auxquelles j'ai participé au cours de ma carrière, je mentionnerai:

- Décisions de création de départements de contrôle interne. En ma qualité de ministre, j'ai pris activement part, en tant que membre d'un comité interministériel, à la création d'un département de contrôle interne de l'appareil de l'État. Dans le même temps, à ma demande, fut renforcé de manière décisive le département de contrôle interne du ministère des Communications et des Travaux, où je travaillais et dont l'importance est considérable puisqu'il couvre la plus grande partie des activités d'exécution du budget public de développement (travaux publics, réseau routier, ports, aéroports, etc.).

L'établissement coopératif de crédit dans lequel je travaillai fut le premier à se doter, à mon initiative, d'un département de contrôle interne: le manuel d'instructions élaboré à cette occasion sert désormais de modèle à beaucoup d'autres organismes similaires de plus petite taille. La part essentielle que je pris dans ces activités résulte de ma conviction inébranlable que le contrôle interne est un outil fondamental de direction efficace et correcte d'un organisme. À la demande que je fis en qualité de directeur général, le contrôleur interne ne fut pas en premier lieu responsable devant la direction générale, mais l'était directement devant le conseil d'administration puisque, entre autres choses, fait aussi partie du contrôle l'exécution correcte par celle-là des décisions de celui-ci.

- Décision de moderniser les établissements coopératifs de crédit. En ma qualité de directeur général de la Caisse d'épargne coopérative de Limassol, je jouai un rôle de premier plan et transformai - au terme d'une période de transition de sept ans et après qu'ils eurent satisfait

aux directives bancaires européennes - les établissements coopératifs de crédit, à l'issue d'un processus de modernisation et de renforcement avec le personnel qualifié et après utilisation des résultats de la science et de la technique (l'automatisation, essentiellement), d'établissements coopératifs non lucratifs qu'ils étaient en établissements financiers à part entière, qui, en plus de leur renforcement et de leur développement, utiliseront leurs bénéfices pour s'acquitter de leurs objectifs coopératifs.

- Décisions relatives à la mise en œuvre de la circulation des Cypriotes turcs et des Cypriotes grecs à partir des zones occupées de Chypre vers les zones libres et inversement.

La décision sur la circulation fut prise en avril 2003. À soi seule la décision ne pouvait toutefois pas être exécutée puisque, en dehors d'un barrage routier par lequel ne passaient que les piétons, il n'y avait pas d'infrastructures réelles. C'est au ministère des Communications et des Travaux qu'il incombait de prendre les décisions et de les exécuter. C'est ainsi que, avec mes collaborateurs du département des travaux publics, dépendant du ministère, nous parvînmes en moins de 72 heures de période non ouvrée du fait des fêtes de Pâques, à rendre possible l'exécution de cette décision politique de grande importance. Des points de passage furent ouverts à la circulation des automobiles dans des zones qui étaient fermées et abandonnées depuis 30 ans et des autobus assurèrent le transport gratuit des Cypriotes turcs.

## **Indépendance**

### **3. Le traité dispose que les membres de la Cour des comptes "doivent offrir toutes garanties d'indépendance" dans l'accomplissement de leurs devoirs. Comment respecteriez-vous cette obligation dans le cadre de vos fonctions?**

Il est de fait que le traité stipule *expressis verbis* que les membres de la Cour des comptes "(...) doivent offrir toutes garanties d'indépendance." Ce fait démontre lumineusement à soi seul, quand bien même nous reconnaissons tous que bien plus nombreuses encore sont les conditions nécessaires auxquelles les membres de la Cour des comptes doivent satisfaire, toute l'importance accordée à l'indépendance qui doit être celle des membres de la Cour des comptes et dont ils doivent faire preuve.

L'indépendance ne satisfait certes pas intégralement en soi à ce qui est recherché et on ne peut pas y voir un but en soi: elle est toutefois un élément extrêmement important dans l'exécution correcte des tâches de chaque membre, qui, fort de la connaissance de la matière et de la

justesse de jugement, sera plus facilement en mesure de s'acquitter de ses fonctions avec efficacité.

Dès lors que j'aurai l'honneur d'être nommé membre de la Cour des comptes, j'ai l'intention d'exercer mes fonctions sur la base des règles que je vous ai décrites: indépendance totale, équité et transparence totale. La transparence est un élément essentiel d'ouverture au monde, qualité qu'exigent les citoyens européens et que les institutions de l'Union européenne ont l'obligation de posséder.

Dans le même temps, il faut que nous sachions que nous serons en toute circonstance soumis à jugement, à la fois en notre qualité de membres de la Cour des comptes, mais aussi dans nos actes et dans nos décisions. Pour le bien du débat, j'accepterais sans doute qu'un de mes actes ou décisions soit considéré comme erroné sur la base de données concrètes, mais jamais je ne donnerai à quiconque l'occasion de mettre en doute mon indépendance même ni, bien sûr, mon honorabilité en tant que membre de la Cour des comptes.

**4. Avez-vous reçu quitus pour les tâches que vous avez accomplies précédemment dans le domaine de la gestion, pour autant que cette procédure soit d'application?**

Une pareille procédure n'est prévue ni par la loi ni par des réglementations.

**5. Participez-vous à des activités commerciales? Avez-vous des intérêts au sein d'une société de participation financière? Êtes-vous tenu par des engagements susceptibles d'aller à l'encontre de vos futures responsabilités? Êtes-vous disposé à communiquer tous vos intérêts financiers et autres engagements au Président de la Cour des comptes et à les rendre publics? Dans le cas où vous seriez partie à une action en justice: pourriez-vous fournir des informations à cet égard?**

Je n'ai ni participations commerciales ni participations financières ou autres susceptibles d'aller à l'encontre de mes futures responsabilités. Je suis disposé à communiquer au Président de la Cour des comptes tous mes intérêts financiers et ceux de ma famille ainsi que mes autres engagements et à les rendre publics, exactement comme je le fis lorsque le Président de la République de Chypre m'eut nommé ministre. Je ne suis partie à aucune action en justice.

**6. En cas de nomination en tant que membre de la Cour des comptes, êtes-vous disposé à renoncer à toute charge d'élu ainsi qu'à tout poste à responsabilité au sein de tout parti politique?**

Je n'ai plus aucune charge électorale ni poste à responsabilité au sein d'un parti politique.

**7. Comment géreriez-vous une grave affaire d'infraction, de fraude et/ou de corruption dans laquelle des acteurs de votre État membre d'origine seraient impliqués?**

Puisque la femme de César ne doit ni ne peut être soupçonnée, j'estime que, en cas d'irrégularité grave, voire de fraude, impliquant des ressortissants de mon État membre d'origine, je ferai preuve de toute la rigueur que prévoient les dispositions *ad hoc* de fonctionnement de l'Union européenne, en général, et de mon institution, en particulier. Il est clair à mes yeux que, en pareils cas, l'exercice de mes fonctions doit être impartial et que leur traitement doit être déterminé par la nature et par l'ampleur de l'irrégularité présumée, non par la provenance et l'origine de celle-ci.

## **Réalisation des tâches**

**8. Quelles devraient être, selon vous, les principales caractéristiques d'une bonne gestion financière au sein d'un service public?**

Avant de répondre à cette question, il y a lieu de dire que vision et attentes de chacun revêtent une importance insigne. Si nous nous contentons simplement, dans notre approche, de la rectitude de comportement d'hommes dotés d'une culture classique du service public, nous n'avons qu'à étudier la constitution, les lois et les règlements, les manuels et les circulaires pour déterminer ce qui est recherché. En revanche, si nous admettons que nous avons le droit d'exiger plus parce que, tout bonnement, le service public ainsi que ce qui gravite autour et au sein de celui-ci nous concernent en tant que citoyens appartenant à une communauté dont la qualité dépend, dans une mesure déterminante, de la productivité du service public, alors les conditions de ce que l'on exige s'élargissent.

Dans ce cadre-là, les traits essentiels d'une culture de saine gestion financière dans tout service public devront par conséquent, au-delà de ce que prévoient constitution, lois et règlements, être les suivants:

- **Transparence et des actes et des intentions, existants ou futurs.**  
Rendre compte publiquement et fréquemment de ses actes, c'est là un droit qu'a le citoyen: ce doit être fait de manière satisfaisante et simple et en utilisant des moyens qui ne laissent aucune question essentielle sans réponse.
- **Il faut être attaché aux objectifs et fixer en temps utile les moyens de les réaliser.** La discipline budgétaire ne doit toutefois pas exclure la flexibilité et les aménagements nécessaires en cas de circonstances inopinées, telles des crises extraordinaires et soudaines, surtout lorsque celles-ci ont des effets négatifs et décisifs sur des couches sociales, vulnérables surtout.
- **Le contrôle des chefs politiques du service public doit être rigoureux avec discernement et continu et ne pas tolérer des écarts dus à l'inertie, à l'indifférence ou à d'autres motifs qu'allèguent arbitrairement les fonctionnaires, à quelque niveau qu'ils se trouvent, mais principalement aux niveaux élevés.**
- **Le contrôle interne doit se faire de manière approfondie, sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, et être utilisé constamment comme outil d'amélioration du rendement de la direction.**
- **Le rendement du service public dépend dans une large mesure de l'échange rapide des expériences acquises dans les divers secteurs et de leur prompt application.**
- **Il n'est pas admissible que se reproduisent erreurs et carences constatées et signalées, preuves à l'appui, par l'organisme de contrôle des comptes.**
- **Il est indispensable que dialogue permanent il y ait entre pouvoir exécutif, d'une part, et pouvoir législatif et de contrôle, d'autre part. Ce dialogue ne peut être un dialogue de rivalité, mais doit se dérouler dans cet esprit de perception commune que le service public est au service de la collectivité dans son entier afin d'en améliorer la qualité de vie.**
- **Enfin et surtout, il y a la préservation inlassable de toutes les institutions démocratiques, de manière telle que toute décision d'alternance au pouvoir ne crée de problèmes d'aucune sorte à la collectivité.**

**9. Dans son dernier rapport de suivi sur les pays adhérents, la Commission signale le retard qu'accusent la plupart des administrations de ces pays en ce qui concerne la mise en place de systèmes adéquats de contrôle financier, y compris en matière de contrôle *ex ante* et d'audit indépendant externe autant qu'interne. Selon vous, à quelles mesures les pays concernés devraient-ils donner la priorité?**

Les observations de la Commission à propos des retards qu'accuse l'administration publique de la plupart des pays en ce qui concerne la mise en place de systèmes adéquats de contrôle financier, en ce compris en matière de contrôle *ex ante* et d'audit indépendant, externe autant qu'interne, étaient pertinentes. Retards il y avait, même lorsque l'Union européenne libérait des crédits suffisants pour créer les réglementations et/ou modifications structurelles nécessaires. Il faut assurément tenir compte du fait que, fondamentalement, les ajustements apportés durent être effectués dans une atmosphère de recherche parce que et la situation prévalant jusqu'alors et l'état d'esprit existant dans les pays alors en voie d'adhésion étaient peu, modérément ou extrêmement différents.

Les priorités sur lesquelles il convient de concentrer l'attention dans ces pays sont les suivantes:

- admettre, en tant que priorité politique, la nécessité de l'existence, du bon fonctionnement et du renforcement du contrôle comptable indépendant, interne et externe;
- le fonctionnement de ces institutions doit se fonder sur des règles et des réglementations claires, fixées à l'avance, et les procédures suivies doivent être promptes et efficaces;
- indépendamment du fait que le contrôle interne est un outil d'amélioration de l'efficacité de la gestion, il doit être admis sans restriction que contrôleur interne et contrôleur externe sont indépendants et ne sont pas soumis à une autorité politique supérieure, parce que celle-ci aussi est soumise à évaluation et à contrôle.



**10. Conformément au traité, la Cour des comptes assiste le Parlement dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'exécution du budget. Pourriez-vous décrire vos tâches pour ce qui est de l'élaboration des rapports destinés au Parlement européen et, en particulier, à sa commission du contrôle budgétaire?**

Des dispositions du traité, lequel investit la Cour des comptes européenne de la mission fondamentale du contrôle de la bonne exécution du budget de l'Union européenne, on peut aisément déduire toute l'importance que revêtent les rapports à soumettre au Parlement européen, en général, et à sa commission du contrôle budgétaire, en particulier, puisque c'est là un élément essentiel de la procédure de décharge à la Commission pour la gestion ultérieure du budget.

Abstraction faite du dépôt du rapport annuel sur les comptes et de la déclaration d'assurance, il importe beaucoup qu'ils soient accompagnés d'observations et de suggestions en vue d'une amélioration et d'un accroissement éventuellement indispensables de la productivité dans l'exécution du budget. Il faut également que soit indiqué dans quelle mesure, pendant la dernière utilisation en date des crédits du budget, il a été tenu compte des éventuelles observations du Parlement ou de sa commission compétente lors de l'examen du budget de l'exercice précédent.

En plus du rapport annuel, il faut toutefois qu'une importance essentielle soit accordée au dépôt de rapports sur des thèmes particuliers de grand intérêt ainsi que de rapports spéciaux relatifs à certains organismes communautaires ou à certains programmes communautaires. Point n'est besoin de souligner que non seulement tous les rapports, mais aussi les observations faites doivent être clairs et étayés et correspondre aux normes internationales admises.

En dehors de la procédure établie, des résultats importants peuvent toutefois résulter d'un contact mutuel, ouvert et constant entre la commission parlementaire compétente et la Cour des comptes européenne. De cette façon, la Cour des comptes tiendra compte, non seulement dans le cadre de ses plans annuels, mais aussi par-delà, et des priorités politiques et des préoccupations particulières du Parlement.

**11. Comme vous le savez, le système comptable de la Commission est en cours de modification. En quoi un tel changement pourrait-il constituer une valeur ajoutée?**

Comme indiqué dans le rapport annuel de la Cour des comptes européenne pour l'exercice 2002, présenté à la commission parlementaire

du contrôle budgétaire en novembre 2003, la Commission a adopté, dès décembre 2002, un plan d'action de modernisation du système comptable et escompte que les premiers résultats positifs apparaîtront à partir de 2005. Dans la présentation du rapport, le Président de la Cour des comptes européenne estime qu'un pareil scénario est très optimiste et que sa réalisation complète va sans doute prendre plus de temps.

Indépendamment de l'approche ci-dessus indiquée, on estime toutefois que la décision de convertir la base comptable à partir d'entrées et de sorties de caisse en base des encaissements à percevoir offrira aux évaluateurs - que ce soit la Commission elle-même ou d'autres - davantage de données grâce à l'inscription du coût des activités et que, simultanément, il sera plus facile de mesurer l'efficacité de chaque dépense.

Pour conclure, on peut affirmer que la valeur ajoutée du changement mis en route est celle-ci: on a une image plus précise et plus représentative des tenants et aboutissants et des informations plus détaillées sur l'efficacité des dépenses.

**12. Êtes-vous favorable à la mise en place d'un procureur européen? Quelles relations celui-ci devrait-il entretenir avec les autres organes de contrôle opérant dans le même domaine, comme l'OLAF?**

Considérant la taille et la structure de l'Union européenne ainsi que l'ampleur de son budget, d'une part, et les institutions qui sont indispensables à son fonctionnement harmonieux, d'autre part, et rappelant les recommandations de la Convention sur l'avenir de l'Europe non seulement en faveur de l'octroi de la personnalité juridique à l'Union européenne, mais aussi, dans le même temps, en faveur de l'indispensable plus grande transparence, je suis en principe favorable à la mise en place d'un procureur européen pour autant que soient d'abord fixés clairement et totalement ses compétences et son champ d'action ainsi que le rapport existant entre lui et les institutions et autres offices de l'Union européenne, l'OLAF par exemple. Toutefois, en aucun cas, les activités ne peuvent se chevaucher, ni dans un cadre institutionnel ni au niveau national dans les pays membres de l'Union européenne, lorsqu'il s'agit d'examiner dans ceux-ci des activités à contenu communautaire.

## **Autres questions**

### **13. Procéderiez-vous au retrait de votre candidature si jamais l'avis du Parlement sur votre nomination en tant que membre de la Cour des comptes vous était défavorable?**

À mes yeux, l'avis positif émis par le Parlement sur la nomination d'un membre de la Cour des comptes européenne est, fondamentalement, une marque de confiance quant à son indépendance et à son aptitude à s'acquitter correctement de ses importantes fonctions. Cela étant et compte étant tenu et de la procédure qui aboutit à la nomination des membres de la Cour des comptes européenne et de l'importance déterminante que revêt l'avis du Parlement à propos de la décision et du fait que, par souci d'exécution harmonieuse de leurs obligations, les membres de la Cour des comptes européenne doivent rester en contact régulier avec le Parlement européen et avec ses membres, je pense que, en cas d'avis défavorable du Parlement sur ma désignation en tant que membre de la Cour des comptes, je retirerais ma candidature.

Il ne me serait pas du tout agréable d'être mis sous pression dans une position où je serais appelé à travailler dans un climat d'emblée défavorable. Nous savons tous qu'une bonne ambiance de travail est une condition essentielle non seulement pour la qualité, mais aussi pour le rendement au travail de chacun.

Je ne vous dissimulerai pas que, abstraction faite de ma déception, il m'intéresserait, en pareil cas, d'être avisé, fût-ce officieusement, des raisons du rejet de ma candidature.

**M. Kikis Kazamias - République de Chypre**  
Candidat à la Cour des comptes européenne

---

**Notice biographique**

Je regrette d'avoir à me présenter moi-même à vous, mais c'est ainsi qu'il en va, semble-t-il lorsqu'on demande une présentation autobiographique. Outre les principales étapes de mon existence, je m'efforcerai de vous informer de quelques activités essentielles avec le moins de subjectivité possible. Si je n'y parviens pas, je vous saurais gré de me pardonner de me présenter à votre jugement tel qu'en moi-même. J'éviterai autant que possible de répéter par le menu des éléments qui figurent dans mes réponses au questionnaire qui précède.

Je suis né le 27 août 1951 à Lefkoniko tis Mesaorias (province de Famagouste). Avec mes parents, nous déménageâmes en 1954 à Famagouste, où je terminai mes études au lycée (orientation "économie") en 1969. Ensuite, je servis dans la Garde nationale et, dès 1971, m'établis à Berlin, où j'étudiai à l'École supérieure d'économie: j'y obtins mon diplôme dans la spécialisation "commerce international et relations économiques internationales". Pendant la durée de mes études, je fus président des étudiants cypristes dans le pays où j'étudiais.

Au terme de mes études, je rentrai à Chypre en 1977. À l'époque, j'étais membre du conseil d'administration de l'Organisation pancypriote des étudiants et des jeunes savants. En 1977, j'entrai dans un grand organisme financier en qualité de directeur du département des importations. J'en pris congé en 1984 pour assumer la direction d'une entreprise commerciale familiale.

En 1997, proposition me fut faite, que j'acceptai, d'occuper le poste de directeur exécutif général de la Caisse d'épargne coopérative de Limassol, le plus grand établissement coopératif de crédit de Chypre. En 1999, je devins en outre président de la Société d'investissement des coopératives. Je quittai ces deux postes lorsque je fus nommé ministre parce qu'il y avait incompatibilité avec mes obligations ministérielles. J'ai rempli à l'occasion un rôle actif de dirigeant dans différents organismes professionnels, sportifs et sociaux.

En 1991, je fus élu député et réélu en 1996 sur la liste AKEL (Parti progressiste des travailleurs), en obtenant le plus grand nombre de suffrages dans la circonscription de Famagouste. En 2001, je renonçai à briguer un siège parce que je suis d'avis que, pour des raisons de principe, les personnalités publiques ne peuvent pas occuper le même poste plus de deux législatures.

Pendant mes dix ans de présence au parlement, plusieurs sondages révélèrent que tant l'opinion publique que les correspondants et journalistes parlementaires voyaient en moi le meilleur parlementaire.

Pendant dix ans je fus membre de la commission parlementaire des finances et du budget: une des tâches essentielles était de contrôler la bonne exécution du budget annuel de l'État. Je fus aussi membre de la commission du commerce, de l'industrie et du tourisme ainsi que de la commission des affaires étrangères et des affaires européennes de la Chambre des représentants. Pendant trois ans, je fus membre de la commission parlementaire des communications et des travaux. De 1996 à 2001, je fus aussi membre de la délégation à la commission parlementaire mixte UE-Chypre, où étaient étudiés tous les dossiers de l'intégration de Chypre dans l'Union européenne. Je représentai la Chambre cyprite des représentants au cours de nombreuses réunions internationales à l'étranger.

En décembre 2001, je fus élu maire de Famagouste. J'étais président de la commission des municipalités occupées et premier vice-président de l'Union des municipalités de Chypre. Je renonçai au poste de maire en février 2003 lorsque le Président de la République de Chypre me nomma ministre des Communications et des Travaux. J'avais à peine été nommé ministre que le Président de la République me choisit au nombre des cinq membres du Conseil de contrôle interne, nouvellement créé. Je démissionnai d'initiative de mon poste ministériel en avril 2004.

Pendant la durée de mon mandat ministériel, je suivis activement toutes les réunions ministérielles de l'Union européenne consacrées aux questions de développement, de transports, de marine et de télécommunications.

Marié depuis 1979, j'ai trois fils, âgés de 23, 21 et 17 ans: les deux premiers sont étudiants et le troisième est en dernière année de lycée.

J'espère être parvenu à vous donner une image succincte et objective de mes activités et de moi-même. Si je n'y suis pas parvenu, je vous prie de m'excuser et de vous adresser à tous ceux qui me connaissent.

Nicosie - Chypre - 17 septembre 2004